



Information mensuelle des élus
AVENIR au CSE I2S – AOUT 2021

Avenir
sopra-steria
 100% Salariés, Indépendants et Engagés

Risques Psycho-Sociaux (RPS): Une expertise va être lancée...

Suite au décès du salarié sur le site de Valbonne pendant son travail, l'inspection du travail, la DREEST a mis en demeure le 30/06/2021 l'employeur d'évaluer les RPS et de prendre des mesures de prévention.

La CARSAT a demandé aussi à l'employeur d'établir un diagnostic des RPS et un plan d'action associé.

DECIDE

L'employeur, en sa qualité de responsable de l'établissement **SOPRA STERIA INFRASTRUCTURE & SECURITY SERVICES, 80502074000116, situé 449 Route DES CRETES,** est mis en demeure de

Article 1 :

- D'évaluer les risques auxquels sont confrontés son personnel conformément aux prescriptions de l'article L. 4121-1 et 2 du code du travail, en tenant compte des éléments mentionnés dans la présente décision.

- D'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action prenant en compte les résultats de l'évaluation des risques issus de son enquête et de l'évaluation de la charge de travail, et le respect des principes généraux de prévention conformément aux dispositions de l'article L. 4121-2 du code du travail, tels qu'il ressort de notre enquête, et des constats ci-avant rappelés.

Article 2 :

Le délai d'exécution de la présente décision est fixé à **6 mois** à compter de la réception de la présente décision.

Anouk BARAT
 Directrice Adjointe du Travail
 Responsable de l'Unité de contrôle Ouest des Alpes Maritimes

Fait à NICE, le 30 juin 2021

Les élus AVENIR regrettent que leur demande d'étendre l'expertise à l'ensemble des sites d'I2S n'ait pas été retenue.

Le cabinet qui va réaliser l'expertise uniquement sur le site de VALBONNE choisi par la Direction est Technologia. Ce même cabinet a réalisé une expertise en 2010 suite au décès d'un salarié sur son lieu de travail.

Les nombreuses préconisations se sont limitées à l'écoute psychologique de PSYA: une mesure très insuffisante,

Les élus AVENIR déplorent que la Direction refuse de mettre en cause l'organisation du travail, les conditions de travail et les styles managériaux sources de RPS. Il est important et urgent pour AVENIR de mettre en place un véritable plan de prévention des risques psycho-sociaux pour protéger la santé des salariés.

Les élus AVENIR seront vigilants sur l'exécution des mesures pertinentes de prévention.

Télétravail : AVENIR a signé l'accord UES

Ce nouvel accord vous permet de déclarer dans Traveldoo à partir du mois de juillet la somme de 20 euros mensuels pour les frais liés au télétravail au lieu de 15 euros précédemment.

Le 9/07/2021 la Direction a communiqué par mail aux salariés les nouveautés de cet accord mais a oublié entre autres de préciser que les salariés peuvent bénéficier:

- Du remboursement de l'achat de mobilier (chaise ergonomique, bureau, lampe de bureau, étagère, meuble de rangement) dans la limite de 50 % de la dépense réelle sur justificatifs plafonné à 150€ renouvelable au bout de 5 ans.
- Afin de permettre que le télétravail soit exercé dans de bonnes conditions, le salarié pourra solliciter la mise à disposition d'un équipement informatique complémentaire (écran déporté et clavier indépendant).
- Le salarié en télétravail pourra solliciter le remboursement d'achat de consommables d'impression, sur justificatif.



Les représentants AVENIR souhaitent aux aoûtiers de très bonnes vacances.

Rachid TOULOUM	élu CSEE, DS	06 73 77 60 60
Jean François HEYWOOD	élu CSEE,DS	06 32 88 56 77
Michel MARIUS	RS CSEE, RP Meudon	06 15 32 47 30
Ilham TOFFOLLETTI	élu CSEE, Adj DSC de l' UES	06 38 27 26 61
Anselme DELEST	élu CSEE	06 47 91 04 67
Michel SILLY	élu CSEE	06 48 14 95 82
Josiane BOUZAID	élu CSEE	01 85 32 56 69
Francis ADABUNU	élu CSEE	06 43 81 99 90
Vincent LAPORTE	DS	06 12 71 24 49
Olivier VERRIER	DS	06 09 63 29 39
Jean Luc MARTY	RP Aix	01.85.32.56.69
Mustapha OULDTATA	RP Meudon	06 68 65 53 06
Willy FAKOUA	RP Meudon	06 19 59 04 11
Joseph RAAD	DSC de l'UES	06 06 40 48 82